

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
SIÈGE : SHAWINIGAN
CIRCONSCRIPTIONS DE LAVIOLETTE,
MASKINONGÉ, PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance d'ajournement de la séance ordinaire du 22 septembre 2009 du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie tenue le 29 septembre 2009 à 18 h 30 à son centre administratif situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum sous la présidence de madame Danielle Bolduc, les membres suivants :

Madame Sylvie Dupont-Simard
Monsieur Denis Émond
Monsieur Luc Gaudreault
Monsieur Réjean Gélinas
Monsieur Alain Gervais
Madame Johanne Harvey
Monsieur Réal Julien
Monsieur Serge Lafontaine

Monsieur Martin Lafrenière
Madame Line Lecours
Monsieur Maurice Poudrier
Madame Diane Samson
Madame Nicole Thiffeault-Marchand
Madame Nicole Trudel

ainsi que madame Patricia Pépin et monsieur Robert Vadeboncoeur, commissaires représentants du comité de parents.

PARTICIPE à cette séance, le directeur général monsieur Claude Leclerc.

EST AUSSI PRÉSENT, Me Serge Carpentier, secrétaire général et directeur des communications.

L'absence de public à cette séance est constatée.

Les commissaires procèdent initialement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance.

Adoption de
l'ordre du jour

RÉSOLUTION 55 0909 :

adopté tel que présenté.

Monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE
que l'ordre du jour décrit au document 0909-08 soit

Adopté unanimement

Président(e)

En étant après cela aux sujets présentés par la présidence, les commissaires considèrent le dossier relatif à l'évaluation de la direction générale. La résolution ci-après décrite est alors adoptée.

Évaluation de la
Direction générale

RÉSOLUTION 56 0909 : CONSIDÉRANT, en référence au Règlement déterminant certaines conditions de travail des hors cadres des commissions scolaires et du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Ile de Montréal, que la commission scolaire applique un mécanisme d'octroi de boni au rendement au hors cadre afin de souligner l'excellence du travail accompli;

CONSIDÉRANT que le versement d'un boni au rendement s'appuie sur la mise en œuvre d'un processus d'évaluation appliqué par la commission scolaire;

CONSIDÉRANT que le comité formé à cette fin a présenté ses recommandations au conseil des commissaires concernant le directeur général, monsieur Claude Leclerc;

CONSIDÉRANT que les recommandations font preuve d'un niveau de satisfaction élevé au regard de l'esprit d'équipe, de la disponibilité, du leadership, de la vision, de l'innovation et de la gestion;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que soit autorisé le versement du boni au rendement pour l'année scolaire 2008-2009, tel que déterminé dans l'évaluation du directeur général, laquelle est conservée dans le dossier personnel de celui-ci.

Adopté unanimement

En étant après cela aux sujets présentés par le Secrétariat général et Communications, la résolution ci-après décrite est adoptée au terme des renseignements fournis par Me Serge Carpentier.

Demande
d'autorisation à
établir cinq
circonscriptions
supplémentaires

RÉSOLUTION 57 0909 : CONSIDÉRANT qu'une élection générale doit être tenue à tous les quatre ans à tous les postes de commissaires;

CONSIDÉRANT qu'une élection scolaire sera ainsi tenue le 6 novembre 2011;

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires adopte, après le 15 février mais au plus tard le 1^{er} juin de l'année qui précède celle où doit avoir lieu l'élection générale, un projet de division de son territoire en circonscriptions aux fins de cette élection;

CONSIDÉRANT que le nombre de circonscriptions électorales varie selon le nombre d'électeurs de la commission scolaire;

Président(e)

Secrétaire

CONSIDÉRANT que la ministre peut, sur demande, autoriser une commission scolaire à établir une à cinq circonscriptions de plus que ce qui est prévu à la Loi sur les élections scolaires;

CONSIDÉRANT, la dimension particulièrement étendue du territoire de la commission scolaire (environ 35 000 km²), lequel couvre le territoire des circonscriptions Saint-Maurice et Laviolette et une partie du territoire des circonscriptions Maskinongé et Portneuf;

CONSIDÉRANT également que le territoire de la Commission scolaire de l'Énergie comprend vingt-deux municipalités locales dont leur territoire est compris dans celui de la commission scolaire, lesquelles sont identifiées au document 0909-09;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Sylvie Dupont-Simard PROPOSE qu'une demande soit présentée à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport afin d'autoriser la Commission scolaire de l'Énergie à établir cinq circonscriptions de plus que ce qui est prévu par la loi.

Adopté unanimement

À ce moment-ci, soit à 18 h 45, il est procédé à la clôture de la séance.

Clôture de la
séance

RÉSOLUTION 58 0909 : Madame la commissaire Johanne Harvey PROPOSE que soit déclarée close la présente séance d'ajournement du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

PRÉSIDENT(E)

SECRÉTAIRE

Président(e)

Secrétaire